

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1<sup>e</sup> Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce le 4 mai 2015 à 19h00.

Sont présents : Messieurs les conseillers Christian Bégin, Claude Deblois, Germain Fortin, Claude Lachance, Alain Nadeau, et Rémi Tanguay.

Sont également présents:  
Pierre-Alain Pelchat, directeur général et secrétaire-trésorier et  
Pierre Aubé directeur des travaux publics.

Monsieur le maire suppléant Christian Bégin constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée ouverte.

2015-114 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adopté à l'unanimité

2015-115 **Approbation des procès-verbaux**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux du mois d'avril 2015 tel que rédigés.

Adopté à l'unanimité

2015-116 **Courrier**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

il est résolu d'approuver le bordereau de correspondance no. 2015-05.

Adopté à l'unanimité

2015-117

**Demande congé de taxes municipales - Magasin Coop**

Considérant la demande de congé de taxes municipales soumise par le Magasin Coop de St-Gédéon dans une lettre datée du 2 mars dernier pour les années de références 2014 et 2015;

Considérant la précarité de la situation financière de cette entreprise;

Considérant que le Magasin Coop est un acteur important dans le milieu notamment en termes d'emploi et de services offerts à la population ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois,

il est résolu que la Municipalité de St-Gédéon-de-Beauce, en réponse à la demande formulée par le Magasin Coop, informe celui-ci que la décision de consentir ou non à un congé de taxes municipales tel que demandé, soit reportée en septembre 2015, ce délai devant permettre au Conseil municipal d'avoir une meilleure idée sur l'évolution de la situation financière de l'entreprise.

Adopté à l'unanimité

2014-118

**Nouvelle offre pour la gestion de l'eau potable**

Considérant que le directeur des travaux publics partira à la retraite en septembre prochain mais que ce dernier a offert au Conseil municipal de s'occuper de la gestion de l'eau potable jusqu'à la fin de la présente année;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

il est résolu d'accepter l'offre du directeur des travaux publics de prendre en charge la gestion de l'eau potable à compter de son départ à la retraite jusqu'au 31 décembre 2015 et qu'un montant de 2 000\$ brut par mois lui soit versé pour l'exécution de ce mandat particulier.

Adopté à l'unanimité

2014-119

**Climatisation - Centre Multi-Arts**

Considérant que l'installation d'une climatisation efficace au centre Multi-Arts nécessiterait des déboursés de l'ordre de 3 500\$ à 4 000\$ et que cette dépense n'avait pas été prévue au budget 2015;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois,

il est résolu d'informer les responsables du Centre Multi Arts que le Conseil municipal ne voit pas d'objection à l'installation d'un système de climatisation au 3<sup>e</sup> étage en autant que les frais soient à la charge de l'organisme.

Adopté à l'unanimité

2015-120 Mandat à la MRC - règlementation urbanisme

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin,

il est résolu de mandater le service d'urbanisme de la MRC de Beauce-Sartigan pour la préparation des plans et documents nécessaires à la modification de la règlementation d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

Adopté à l'unanimité

2015-121 Vente ancien hôtel de ville et ancienne caserne

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 6.1 du Code municipal relatives à l'aliénation des biens municipaux;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois,

il est résolu :

1° Que le Conseil municipal soit autorisé à procéder à la vente de l'ancien hôtel de ville (102, 1<sup>e</sup> Avenue Sud) et l'ancienne caserne des pompiers ( 106, 1<sup>e</sup> Avenue Sud), tel que le tout est montré à un plan préparé par le bureau d'arpenteurs-géomètres ECCE TERRA étant le numéro 13 265 de ses minutes;

2° D'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à publier un appel de propositions à cette fin dans le GD Nouvelles et l'Éclaireur-Progress;

3° Que le document d'appel de propositions fasse mention notamment que les deux bâtisses peuvent être vendues ensemble ou séparément;

4° Que la date limite pour présenter une proposition soit fixée au 6 juillet 2015 à 11h le matin au bureau municipal;

5° Que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des offres reçues.

Adopté à l'unanimité

2015-122 **Appel d'offres - Aménagement de la bibliothèque municipale**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

il est résolu :

1° Que le Conseil municipal soit autorisé à procéder par appel d'offres publics pour la réalisation de travaux d'aménagement de la future bibliothèque municipale, le tout étant plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés par Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques inc portant le numéro 2015-05-01-BM;

2° Que la date limite pour la réception des soumissions soit fixée au 12 juin 2015 à 11h00 le matin;

3° Que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adopté à l'unanimité

2015-123 **Ancienne conduite d'égout sanitaire sans servitude**

ATTENDU la présence d'une conduite d'égout sanitaire municipale sur la partie arrière des immeubles portant les numéros de cadastre 4 414 214, 4 414 212, 4 413 802, 4 413 801, 4 413 800, 4 413 799, 4 413 792 et 4 413 791 et que les bâtiments actuels érigés sur ces lots sont raccordés à ladite conduite d'égout sanitaire;

ATTENDU qu'à l'époque la Municipalité a construit cette conduite avec la permission tacite des propriétaires du temps et que par conséquent elle ne détient aucune servitude légale en lien avec cette conduite publique;

ATTENDU que cette conduite devra éventuellement être abandonnée par la municipalité et que de plus, lors de la réalisation des travaux d'infrastructures réalisés en 2013 dans ce secteur, des embranchements d'égout privés ont été installés en bordure de la rue en prévision que les

propriétaires concernés puissent avoir la possibilité de raccorder leur immeuble via la rue publique;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau,

il est résolu que la municipalité informe les propriétaires des immeubles mentionnés au préambule, qu'un délai de 24 mois leur est attribué pour raccorder à leur frais leur immeuble au nouveau réseau d'égout sanitaire public existant dans la 1ere Avenue Nord, entendu qu'après ce délai la municipalité abandonnera à toute fin que de droit l'ancienne conduite qui passe actuellement sur les terrains ci-haut décrits.

Adopté à l'unanimité

2015-124 **Versement d'une aide financière à l'Aréna Marcel Dutil inc.**

Messieurs les conseillers Claude Lachance et Claude Deblois soumettent qu'ils sont susceptibles d'avoir un intérêt particulier sur cette question et ne participent pas aux discussions et ne votent pas.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay,

il est résolu qu'un montant de 20 743\$ soit versé à l'Aréna Marcel Dutil inc, le tout conformément aux dispositions contenues à l'entente signée entre les deux parties.

Adopté à l'unanimité

2015-125 **Avis de motion - consolidation déficit accumulé en 2014**

Monsieur le conseiller Germain Fortin donne avis qu'un règlement d'emprunt sera soumis pour approbation par ce conseil dans le but de consolider le déficit accumulé constaté au dernier rapport financier de la municipalité.

2015-126 **Information sur activité de portes ouvertes**

Sur la proposition de le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau,

il est résolu que pour faire suite à la demande de certains organismes locaux, qu'une journée «portes ouvertes» sera organisée dès que les travaux d'aménagement de la bibliothèque municipale seront terminés.

Adopté à l'unanimité

2015-127 **Offre d'emploi - directeur général**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin,

il est résolu :

1° que le conseil soit autorisé à faire paraître un offre d'emploi pour combler le poste de directeur général / secrétaire-trésorier dans l'Éclaireur-progrès et dans le GD Nouvelles, lequel poste deviendra vacant à la fin de la présente année en raison du départ à la retraite de ce dernier;

2° qu'un mandat soit accordé à une entreprise de recrutement de personnel pour l'étude des candidatures soumises et pour le dépôt de recommandations auprès du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

2015-128 **Approbation des comptes**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

Il est résolu d'approuver les listes de compte à payer datées du 21, 23 et 29 avril 2015 et du 1<sup>er</sup> mai 2015 et d'autoriser le paiement des comptes qui y sont inscrits pour un montant total de 107 265,24\$.

Adopté à l'unanimité

2015-129 **Demandes d'aide financière**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois,

il est résolu de verser une aide financière aux organisations suivantes :

- Club auto sport : 150\$
- comité d'embellissement : allocation d'un budget maximum de 500\$.

Adopté à l'unanimité

2015-130 **Autorisation d'une marche organisée par les Fermières**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois,

il est résolu que le Conseil municipal autorise par la présente une activité de marche dans les rues de cette municipalité organisée par le Cercle des Fermières de St-Gédéon qui est prévue pour le 20 mai prochain, le tout tel que décrit dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> mai et signée par la responsable de l'activité Mme Lina Quirion Mercier.

Adopté à l'unanimité

2015-131 **Achat de compteurs d'eau**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay,

il est résolu d'autoriser une dépense de l'ordre de 1 000\$ pour l'achat de 10 hydromètres auprès de la compagnie Les Compteurs Lecomte inc.

Adopté à l'unanimité

2015-132 **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin,

il est résolu de lever l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

Président : .....

Directeur général / secrétaire-trésorier : .....

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, convoquée suivant les dispositions de la loi et tenue au 127-A, 1<sup>e</sup> Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce le 18 mai 2015 à 19h00.

Sont présents : Messieurs les conseillers Christian Bégin, Claude Deblois, Germain Fortin, Claude Lachance, Alain Nadeau, et Rémi Tanguay.

Sont également présents:

Pierre-Alain Pelchat, directeur général et secrétaire-trésorier et  
Pierre Aubé directeur des travaux publics.

Monsieur le maire suppléant Christian Bégin constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée ouverte.

2015-133      **Soumissions pour le gravier concassé**

Les compagnies suivantes ont présenté une soumission pour la fourniture de gravier :

|                          |             |
|--------------------------|-------------|
| R. Paré Excavation Inc : | 57 592,13\$ |
| Giroux et Lessard :      | 59 965,21\$ |
| Carrière René Doyon :    | 71 951,36\$ |

Elles étaient toutes conformes aux exigences du devis.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau,

il est résolu :

1° de retenir la soumission présentée par R. Paré Excavation Inc celle-ci étant la soumission la plus basse des soumissions reçues pour la fourniture de granulats concassés et de tuf pour la saison 2015

2° d'adjuger le contrat d'exécution à ladite entreprise pour un montant de 57 592,13\$, entendu que ce montant peut varier compte tenu que le prix était demandé sur la base d'une quantité approximative;

3° que monsieur le maire Eric Lachance et le directeur général / secrétaire-trésorier Pierre-Alain Pelchat soient et ils sont désignés à signer, pour et au nom de cette municipalité, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2015-134      **Entente pour déneigement presbytère**

ATTENDU QUE dans un acte intervenu le 4 décembre 2014 avec la Fabrique de la Paroisse de St-Gédéon, publié à la circonscription foncière



de Frontenac sous le numéro 21 231 410, la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, à titre de considération, s'est entre autres engagée à «effectuer le déneigement de la cour de l'église et ce, tant et aussi longtemps que l'église sera encore utilisée comme lieu de culte, et/ou que des activités religieuses y seront exercées, et ce, gratuitement;»

ATTENDU QUE l'intention des parties, à l'égard de ce déneigement, incluait la partie de terrain du presbytère qui était considérée comme faisant partie intégrante « de la cour de l'église»;

ATTENDU QUE la Fabrique de la Paroisse de St-Gédéon s'apprête à vendre à un particulier la bâtisse servant de presbytère, avec une parcelle de terrain telle que montrée à un plan préparé par Francis Carrier, arpenteur-géomètre, daté du 25 août 2014;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette vente du presbytère, la Fabrique se réserve un droit de passage et de stationnement tant et aussi longtemps que l'église sera utilisée pour les usages et rites actuels des lieux, l'assiette de servitude étant montrée sur un plan préparé par Francis Carrier, arpenteur-géomètre en date du 13 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau,

il est unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tant que l'église sera encore utilisée comme lieu de culte et/ou que des activités religieuses y seront exercées, procède, gratuitement au déneigement tant de la parcelle de terrain demeurant la propriété de la Fabrique de la Paroisse de St-Gédéon (devant devenir le lot 5 676 071), que la parcelle à être vendue avec le presbytère (devant devenir le lot 5 676 072), peu importe l'identité du propriétaire.

Adopté à l'unanimité

2015-135 **Réparation égout sanitaire - commission scolaire**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay,

il est résolu d'accepter, à la demande de la Commission scolaire Beauce-Etchemin, de réaliser en régie des travaux visant à régler le problème d'égout obstrué par les racines à l'école de St-Gédéon, entendu que tous les coûts de ces travaux seront sous la responsabilité de ladite Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité

2015-136 **Engagement de Mathieu Carrier**

Attendu que suite à l'annonce du départ du directeur des travaux publics pour la retraite, un avis a été publié à l'interne visant à connaître l'intérêt des employés faisant partie de l'accréditation syndicale à postuler pour cet emploi, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;

Considérant que Mathieu Carrier a été le seul employé intéressé à déposer sa candidature pour ce poste;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay,

il est résolu :

1° Que le conseil municipal engage à l'essai pour une période de 120 jours à compter de la présente, monsieur Mathieu Carrier en remplacement de monsieur Pierre Aubé qui quittera son poste de directeur des travaux publics en septembre prochain;

2° de verser à Mathieu Carrier une rémunération brute hebdomadaire de 900\$ et ce jusqu'au départ de l'actuel directeur des travaux publics qui profitera de cette période pour initier le salarié à cet emploi qui prendra effet lundi prochain le 25 mai.

Adopté à l'unanimité

2015-137 **Représentation pour demandes d'accès**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin,

il est résolu que, suite à des demandes de révision soumises par un groupe de citoyens de St-Gédéon auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec, le bureau d'avocats Monty Sylveste est par la présente mandaté pour représenter et la Municipalité de St-Gédéon-de-Beauce et l'Aréna Marcel Dutil inc, Cordi St-Gédéon Inc et la Corporation de développement de St-Gédéon-de-Beauce inc auprès dudit organisme, entendu qu'une audition est prévue pour le 29 juin prochain.

Adopté à l'unanimité

2015-138 **Abroger résolution 2015-89**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

il est résolu que suite à la récente décision du conseil de retenir les services de M. Pierre Aubé pour l'exécution des tâches liées à la gestion de l'eau potable jusqu'au 31 décembre 2015, d'abroger à toute fin que de droit la résolution portant le numéro 2015-89.

Adopté à l'unanimité

2015-139 **Entente avec la Municipalité de St-benoît-Labre - gestion eau potable**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

il est résolu :

1° que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce informe la Municipalité de Saint-Benoît-Labre à l'effet qu'elle accepte dans son ensemble la proposition d'entente soumise par cette dernière en matière de gestion de l'eau potable, en tenant compte toutefois que cette entente devra prendre effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 contrairement à ce qui est stipulé dans ledit projet d'entente;

2° que monsieur le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de cette municipalité, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2015-140 **Reddition de comptes MTQ**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 108 348\$ \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin,

il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité

2015-141 **Appui d'une demande à la CPTAQ**

ATTENDU la demande déposée par Paulin Bouchard inc auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant à requérir de cette dernière l'autorisation de vendre à FERME GÉDÉSŒUFS INC une partie du lot 4 414 503 en vue de construire un poulailler pour 20 000 poules pondeuses;

ATTENDU que ce projet ne contrevient d'aucune façon à la réglementation d'urbanisme en vigueur dans la municipalité;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

il est résolu :

1° que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit;

2° Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce appui la demande soumise par l'entreprise Paulin Bouchard Inc visant à requérir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation de vendre à FERME GÉDÉSŒUFS INC une partie du lot 4 414 503 en vue de construire un poulailler pour 20 000 poules pondeuses.

Adopté à l'unanimité

2015-142 **Transferts budgétaires**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay,

il est résolu de procéder aux transferts budgétaires suivants :

|                 |                                     |              |              |
|-----------------|-------------------------------------|--------------|--------------|
| 02-110-00-681   | électricité ancien h.v.             | \$ 1500,00   |              |
| 02-190-00-681   | Electricité Compl. St-Louis         |              | \$ 1 500     |
| 02-130-00-412   | Services juridiques                 | \$ 2 000     |              |
| 02-110-00-412   | Services juridiques                 |              | \$ 2 000     |
| 02-190-00-443   | Déneigement C St-Louis              | \$ 1 300,00  |              |
| 02-330-00-515   | Location véhicules                  | \$ 815,00    |              |
| 02-190-00-522   | Entretien Compl. St-Louis           | \$ 5 000,00  |              |
| 02-412-00-529   | Entretien usine traite. Eau potable |              | \$ 1 000,00  |
| 02-413-00-640   | Pieces et acc. Aqueduc              |              | \$ 4 000,00  |
| 02-330-00-631   | Diesel camion Mack                  | \$ 300,00    |              |
| 02-330-10-525   | Entretien vehicule village          | 1 500,00     |              |
| 02-330-20-141-2 | Réparation camion r.204             | \$500,00     |              |
| 02-130-00-414   | Traitement des données              |              | \$ 4 415,00  |
| 02-414-00-640   | Pieces acc. Basins                  | \$ 2 000,00  |              |
| 02-414-00-529   | Autre dépenses entre bassins        |              | 2 000,00     |
| 02-451-10-515   | Location veh. Vidanges              | \$ 500,00    |              |
| 02-451-10-525   | Entretien veh. Vidanges             |              | \$ 500,00    |
| 02-992-00-883   | Intérêts emprunt tempo.             | \$7 000,00   |              |
| 02-451-10-423   | Ass. Camion vidanges                |              | \$ 2 000,00  |
| 02-470-00-499   | Transport fosses septiques          |              | \$ 2 000,00  |
| 02-451-10-525   | Entretien camion vidanges           |              | \$3 000,00   |
| Total           |                                     | 22 415,00 \$ | 22 415,00 \$ |

Adopté à l'unanimité

2015-143 **Réparation supplémentaire camion 10 roues**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois,

il est résolu d'autoriser une dépense de 12 937,44\$ pour les travaux prévus et supplémentaires nécessités au camion 10 roues réalisés par la compagnie Al-Peintre inc.

Adopté à l'unanimité

2015-144 **Approbation du plan de raccordements inversés**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) pour les réfections des réseaux d'eau potable et d'égouts;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay,

**ET IL EST RÉSOLU QUE** le conseil adopte ce programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce;

**QUE** ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme;

**QUE** ce conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité

2015-145 **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay,

il est résolu de lever l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

Président : .....

Directeur général / secrétaire-trésorier : .....